

## L'enseignement obligatoire et neutre pour tous: un enjeu d'égalité

### La fondation de la Ligue

La Ligue de l'Enseignement se constitue en 1864 avec deux finalités: propager et perfectionner l'instruction en Belgique.

Elle traduit cet idéal en plusieurs objectifs qui gardent toute leur actualité:

- réviser les lois qui sont contraires à la liberté de conscience et à l'égalité des citoyens;
- étudier les questions relatives à l'instruction et à l'éducation;
- améliorer la position sociale des instituteurs;
- développer l'instruction des filles;
- établir des bibliothèques, des cours publics et des écoles pour adultes;
- rédiger et diffuser des publications sur l'instruction et l'éducation.

Source: Premiers statuts adoptés le 16 février 1865

La Ligue sera ainsi, dès son origine, de tous les combats pour l'obligation scolaire, pour le développement d'un enseignement public neutre, pour l'éducation des filles, alors fort négligée, pour l'amélioration de la condition sociale des enseignants, pour l'amélioration des méthodes pédagogiques, en se basant sur la connaissance rationnelle et sur l'expérimentation (les pédagogies actives).



**L'opinion publique n'a pas voulu de ce gâteau empoisonné!**  
**ELLE A CHASSÉ LE MAUVAIS PATISSIER!**  
 Elle chassera de même impitoyablement tout qui essayerait à nouveau d'empoisonner nos Droits et nos Libertés!!  
**Vive la Constitution!!! A bas les couvents!!!**

Affiche de propagande intitulée "Le Gâteau empoisonné", imprimée à 7000 exemplaires en français et en flamand à l'occasion des élections communales d'octobre 1911. Archives de la Ligue de l'Enseignement.  
 On reconnaît Schollaert sous les traits du pâtissier verdâtre.



Dessin de propagande en faveur de la réforme de la loi scolaire de 1842. Archives de la Ligue de l'Enseignement, affichettes.

“L'instruction doit être obligatoire pour des raisons morales et pour des raisons économiques. Il faut relever le niveau intellectuel du peuple dans l'intérêt des individus, dans l'intérêt de l'État et dans l'intérêt de l'humanité. L'instruction publique doit être laïque pour assurer l'exercice réel de la liberté de conscience. La pédagogie est d'essence scientifique; elle ne peut connaître le dogme, encore moins le prendre pour base. L'instruction doit être gratuite, pour assurer l'égalité constitutionnelle des Belges devant la Loi.”

Source: Ligue de l'Enseignement, Document n°1, p. 21, 1906